



Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 10 novembre 2022.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.

Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	ASBL Le Rond'Eau des Sources
Siège social (adresse)	35,rue Albert ler 7600 Péruwelz
Numéro d'entreprise	BE 0823 039 753
Date d'introduction de la demande	07/10/22

Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	du 12/12/22 au 19/12/22 inclus.
Nom de la station	PERUWELZ
Fréquence	87.9 MHz
Adresse	35, rue Albert ler 7600 Péruwelz
Coordonnées géographiques	50° 30' 28" N / 003° 35' 28" E
PAR totale	30 W (14.8 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	4 m
Directivité de l'antenne	ND

Fait à Bruxelles, le 10 novembre 2022.

DocuSigned by:

 8CA19B3ED537454...

DocuSigned by:

 08013E62BA9E470...